

Questions essentielles pour un traitement  
sans faille de mon dossier :

- ✓1 Où est située ma parcelle ?  
Quels plans dois-je fournir à ERDF ?
- ✓2 Quelle est la puissance de production ?

**Documents à fournir:**

- ✓ Le formulaire de demande de raccordement de la production
- ✓ Un plan de situation (cadastral) au 1/2000 avec l'échelle représentée
- ✓ Un plan de masse échelle : 1/200 ou 1/500 avec :
  - L' échelle , la boussole et les coordonnées x et y
  - Le(s) numéro(s) de parcelle(s) cadastrée(s)
- ✓ La copie de l'Autorisation d'Urbanisme délivrée par la commune
- ✓ Si le projet se situe dans une ZAC, PAE ou ZA, l'accord de l'aménageur sur la puissance.
- ✓ Le mandat et/ou l'autorisation (si le demandeur du raccordement n'est pas le client), dûment remplis et signés par les deux parties.

**Dossiers à télécharger sur :**  
[www.raccordementelec.new.fr](http://www.raccordementelec.new.fr)  
[www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)



# L'Essentiel

pour ma demande  
de raccordement de production d'électricité



Puissance  
Supérieure à  
**36 kVA**

Et l'électricité vient à vous

**J'envoie ma demande  
de raccordement électrique à :**

**ERDF - AREMA HTA**

Les Jardins de la Duranne  
510 rue René Descartes - bât A - BP 10458  
13592 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

Tél : 04 88 78 81 10  
[erdf-areprod-sup36-med@erdfdistribution.fr](mailto:erdf-areprod-sup36-med@erdfdistribution.fr)  
Fax : 04 88 78 81 11

# QUI FAIT QUOI?



## Mon entreprise

1

• Je consulte le site [www.raccordementelec.new.fr](http://www.raccordementelec.new.fr) ou [erdfdistribution.fr](http://erdfdistribution.fr) pour télécharger le dossier de demande de raccordement pour une installation de production d'électricité

Je peux vérifier la viabilité de mon projet par une pré-étude payante auprès de l'AREMA HTA

2

• Je complète et j'envoie le dossier à l'adresse indiquée au recto de ce document par courrier ou par mail



4

• Je règle un acompte sur la Proposition Technique et Financière (PTF)



6

• Je règle le complément du coût du raccordement



3

• Le dossier est complet:  
Etude électrique puis envoi de la Proposition Technique et Financière (PTF) → étape 4  
• Le dossier est incomplet:  
Retour au client avec demande des pièces complémentaires → étape 2

6 mois

5

• ERDF élabore la convention de raccordement (engagement définitif en terme de coût et délai)

3 mois

7

• ERDF engage les travaux

En fonction du projet

Délai indicatif \*

(\*) délai non contractuel donné à titre indicatif

AREMA HTA : Accueil Raccordement Electricité Marché d'Affaires Haute Tension